nous attendre bientôt,-quelque prolongement de ce projet de Grand Tronc pour le profit et avantage de MM. WATKIN et Cie. ou de la nouvelle compagnie de la Baie d'Hudson dont ils font partie. En ce qui regarde le Bas-Canada, je n'ai pas besoin de m'arrêter à indiquer les objections qu'il doit avoir à ce projet. Il est évident, d'après ce qui a transpiré, que l'on a l'intention de former plus tard une union législative de toutes les provinces. Les gouvernements locaux, à part du gouvernement général. deviendront un tel fardeau, qu'une majorité de la population anglaise demandera au gouvernoment impérial une union législative. (Ecouter!) Et je demande s'il y a quelque membre du Bas-Canada d'extraction francaise qui soit prêt à voter pour une union législative. L'hon, membre pour Sherbrooke a dit au diner donné aux délégués à Toronto, après avoir approuvé tout ce qui avait été dit par l'hon, président du conseil :

"Nous pouvons espérer que dans un avenir assez rapproché, nous consentirons à entrer dans une union législative au lieu d'une union fédérale comme celle qui est sujourd'hui proposée. Nous aurions tous désiré une union législative, et voir le pouvoir concentré entre les mains du gouvernement central, comme la chose existe en Angieterre, et étendant l'égide de sa protection sur toutes les institutions du pays; mais nous avons vu qu'il était impossible de le faire de suite. Nous avons vu qu'il y avait des difficultés qui ne pouvalent être surmontées."

Les hon, membres du Bas-Canada sont avertis que tous les délégués désiraient une union législative, mais qu'elle ne pouvait avoir lieu immédiatement. Cette confédération est le premier pas vers son accomplissement. Le gouvernement britannique est prêt à accorder de suite une union fédérale, et lorsqu'elle aura eu lieu, l'élément français se trouvera complétement écrasé par la majorité des représentants anglais. Qui empêchera alors le gouvernement fédéral de faire passer une série de résolutions comme on le fait aujourd'hui pour les résolutions qui sont devant la chambre-sans les soumettre au peuple-demandant au gouvernement impérial de mettre de côté la forme fédérale de gouvernement et de nous donner, pour la remplacer, une union législative? (Ecoutes! écoutes!) Il peut se faire que le peuple du Haut-Canada soit d'opinion qu'une union législative serait très-désirable, mais je puis assurer ses représentants que le peuple du Bas-Canada est attaché à ses institutions par des

do les lui enlever par un pareil moyen. Ils ne consentiront jamais, pour aucune considération quelconque, à changer leurs institution sreligieuses, leurs lois et leur langue. Un million d'habitants peuvent ne pas avoir un e grande importance aux veux du philosophe qui entreprend de rédiger une constitution du fond de son cabinet. Il peut être d'opinion qu'il vaudrait mieux qu'il n'yeût qu'une seule religion, une seule langue et un seul code, et il se met à l'œuvre pour créer un nouveau pacte social dont l'effet serait d'amener l'état de choses qu'il désire : l'assimilation complète de différentes nationalités. L'histoire de tous les pays démontre que la force même des bayonnettes n'a jamais réussi à opérer de tels changements. (Écoutez ! écoutes !) Nous avons l'histoire de la Grèce, dont la population. après avoir atteint le chiffre élevé de six millions, est descendue par suite de persécutions inquies à sept cent mille, et s'est, après plusieurs siècles, levée contre ses persécuteurs pour revendiquer ses droits. (Ecoutes! écoutes!) L'histoire de la Belgique nous offre un exemple analogue. Elle fut unie à la Hollande dans la vue d'assimiler les deux pays, mais quinze ans s'étaient à peine écoulés après cette union, que les populations belges se levèrent en masse pour protester contre cette union et pour affirmer leur nationalité distincte. (Ecouter ! écouter !) L'histoire du passé, M. l'ORATEUR, n'est pas la scule qui puisse nous fournir une leçon là-dessus : les circonstances dans lesquelles se trouvent placées les générations actuelles peuvent aussi nous servir de guide. Je suis surpris de voir l'hon. député de Montréal Ouest appuyer une mesure qui doit aboutir à une union législative, et dont l'objet est d'assimiler le peuple du Bas-Canada à la population dominante dans les provinces britanniques. Dans le pays même de l'hon, membre, ce système n'a eu d'autre effet que de créer un mécontentement général et de le porter à la révolte. Est-il désirable alors que nous adoptions dans ce pays-ci une mesure dont l'effet sera de déplaire à un million de ses habitants? Vous pouves vous assurer de ce qu'il en coûte pour écraser ainsi un peuple en vous reportant aux scènes qui se sont déroulées et qui se déroulent aujourd'hui de l'autre côté de la frontière, où un cinquième de la population des Etats-Unis s'est levé et a fait fondre depuis quatre ans plus de misères et de malheurs sur ce pays que des siècles d'une législation paisible et de comliens asses forts pour frustrer toute tentative | promis auraient produits. M. l'Orateur,